

## PROCÈS-VERBAL



N° DU PROCÈS-VERBAL

N° d'imprimé : D 133683804

DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE Contrôle technique périodique

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

19/12/2025

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

Nº D'AGRÉMENT : (9) RAISON SOCIALE:

S059D342 MULTICARS

(3) COORDONNÉES:

115 Bis route de Seclin

59175 VENDEVILLE

Tél: 03 20 94 94 94

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

Nº D'AGRÉMENT :

059D1698

SIGNATURE:



## IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays Date d'Immatriculation

Date de 1ere mise en circulation

EM-363-HP(F)

10/05/2017

10/05/2017

Marque

Désignation commerciale

RENAULT

**MASTER** 

(1) Nº dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale

VF1MA000957321336

N1

Genre CTTE

Type/CNIT

Énergie

GO

N10RENCT520V687

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissairepriseur ou un huissier de justice

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

114452

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

**DEKRA** 

XXXXXXX

Nº d'agrément: S059D342 Nº de série: VF1MA000957321336

Nº D'IMPRIMÉ: D133683805

20/10/2025 25060011 (6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

**DÉFAILLANCE(S) MAJEURE(S):** 

(3) DATE DU CONTRÔLE

3.3.1.a.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Dispositif rétroviseur manquant ou fixé de manière non conforme aux exigences : D

4.1.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Système de projection fortement défectueux ou manquant : AVG

4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences : D

4.2.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Source lumineuse défectueuse : AVG

4.4.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée) : AVG

4.4.3.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences : AVG

4.7.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIÈRE) : Source lumineuse défectueuse

6.2.1.a.2. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures : ARG

8.2.21.b.2. ÉQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT POUR MOTEUR À ALLUMAGE PAR COMPRESSION: Fuites susceptibles d'affecter les mesures des émissions

**DÉFAILLANCE(S) MINEURE(S):** 

0.3.1.a.1. PLAQUE CONSTRUCTEUR: Manquant ou introuvable

1.1.13.a.1. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure importante : ARD, ARG

1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé: ARD, ARG

2.3.1.a.1. JEU DANS LA DIRECTION : Jeu anormal

2.7.1.a.1. RIPAGE: Ripage excessif: AV

5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES: Usure anormale ou présence d'un corps étranger: AVD, AVG

6.1.1.a.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Déformation mineure d'un longeron ou d'une traverse : D

6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé: AVD, ARD

6.2.5.a.1. SIÈGE CONDUCTEUR : Siège défectueux

6.2.10.a.1. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS: Manquants, mal fixés ou gravement rouillés : AV, AVG

6.2.13.b.1. AUTRES OUVRANTS: Détérioration: AV, ARG

Attention, il existe une suite à cette page du procès-verbal

## MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

AVANT		ARRIERE	
G	D	G	D
+11.4 m/km			
6 %		4 %	
1657 daN		1615 daN	
672 daN	673 daN	399 daN	415 daN
1 %		4 %	
672 daN	673 daN	399 daN	415 daN
	<b>G</b> +11.4 6 % 1657 672 daN 1 %	G D +11.4 m/km 6 % 1657 daN 672 daN 673 daN 1 %	G D G +11.4 m/km 6 % 4 % 1657 daN 161 672 daN 673 daN 399 daN 1 % 4 %

Taux d'efficacité globale (≥ 50%) : 65 %

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥ 18%) : 18 %

Émissions à l'échappement

Opacité des fumées (0.43m<sup>-1</sup>): C1: < 0.10 C2: < 0.10

Feux de croisement (-0,5% à -2,5%):

-0.9 %

-2.7 %